

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-117 du 5 Mai 1987

chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO,
Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du
Président de la République pour compter du
5 Mai 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

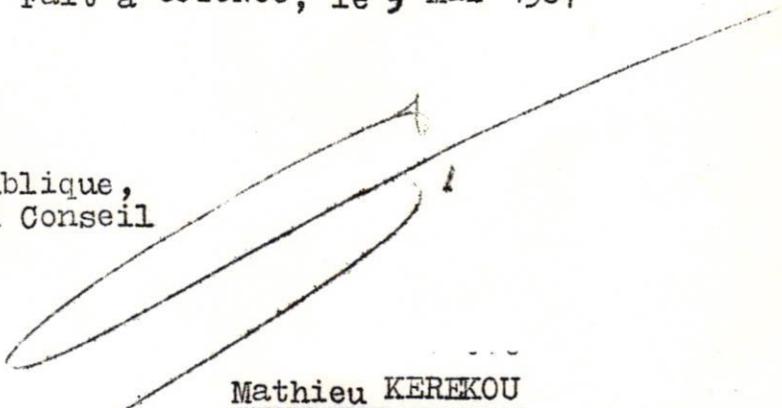
DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 65 de la Loi Fondamen-
tale, le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Perma-
nent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim
du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, pour compter du 5 Mai 1987.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 Mai 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - CP/ANR 6 - SA/CC du PRPB 4 - SGCEN 4 - SPD 2
CPC-PPC 4 - IGE et ses Sections 4 - DC/MIL/PR 1 - JORPB 1